

<https://www.francetransactions.com/placements-epargne-finance/banque-livret-A.html>



Livret A : Dans quelle banque ouvrir ou transférer son Livret A ?

- Placements épargne & Finance -



Publication date: mercredi 22 juillet 2015

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Livret A : Ouvrir ou demander le transfert de son livret A dès maintenant

Le [livret A](#), défiscalisé, est accessible dans tous les établissements financiers présents commercialement en France. Ainsi, depuis le 1er janvier 2009, il est possible de transférer ou d'ouvrir son [livret A](#) auprès d'une banque de son choix : [crédit agricole](#), Société Générale, BNP, etc.. La Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel n'ont plus cette exclusivité.

Taux du livret A : baisse du taux au 1er août 2015 ! Le taux du livret A passe à 0.75% !

Les banques se lancent donc dans la bataille pour attirer les épargnants en proposant de multiples offres. Celle-ci sont présentées sous réserve que l'épargnant ouvre ou demande le transfert de son [livret A](#).

Livret A : Quelle banque choisir ?

Le livret A est identique quelque soit la banque. Le premier avantage de demander le transfert de son livret A auprès de sa banque principale est bien sûr de regrouper ses comptes, c'est plus simple à gérer. Retrouvez les détails de la procédure concernant le [transfert de votre livret A](#).

De plus en plus de banques proposent des offres concernant des [livrets épargne couplés](#), livret A + livret épargne maison, afin de palier le défaut du livret A, son plafond des dépôts (22.950 Euros au 1er janvier 2013).

Livret A : attention, un seul par personne !

Multi-détenteurs de livret A : Attention ! Les amendes prévues sont de 2% des sommes inscrites sur les Livrets A illégalement ouverts.

Livret A : Dans quelle banque ouvrir ou transférer son Livret A ?

Les amendes prévues sont de 2% des sommes inscrites sur les Livrets A illégalement ouverts. Bien évidemment, s'ajoutera à ces amendes la fiscalité non perçue. Les amendes inférieures à 50 euros (ce qui correspond à un solde de 2.500 euros) ne seront somme toute pas recouvrées.